



S'investir EN GASPÉSIE



**Il est grand temps de bâtir
notre Gaspésie ensemble,
une habitation à la fois.**

C'est le moment de prendre votre place sur le marché immobilier gaspésien.

Vous êtes un.e entrepreneur.e et vous envisagez de lancer un chantier de construction pour des logements loués à l'année?

Vous êtes une personne d'affaires et vous souhaitez développer des logements locatifs et investir en Gaspésie? Vous partez en affaires et vous vous tournez vers l'immobilier?

Vous avez à cœur le développement de votre région et vous cherchez un investissement pour répondre aux besoins de la communauté?

Choisir d'investir dans l'immobilier en Gaspésie, c'est participer au développement de votre région pour faciliter l'établissement durable des gens d'ici et des nouveaux arrivants.

Le taux de logements disponibles frôle 0,01 % partout en Gaspésie. Or, depuis les cinq dernières années, la Gaspésie connaît un solde migratoire positif avec l'accueil de 2 907 nouvelles personnes en 2020-2021. L'offre de logement n'est pour le moment pas suffisante pour répondre à la demande grandissante. C'est le moment de prendre votre place sur le marché immobilier gaspésien.



Un soutien financier de 10 000 \$ par unité locative, avec une possibilité de 200 000 \$ par projet

La Gaspésie a besoin de vous et nous pouvons vous aider à concrétiser votre projet immobilier.

Pour soutenir vos investissements, la région de la Gaspésie propose une aide financière pour la construction de logements supplémentaires en Gaspésie via le Fond Régions et Ruralité (FRR) – Volet 1. L'objectif de ce programme est d'augmenter l'offre locative résidentielle à l'année sur l'ensemble du territoire gaspésien. L'enveloppe disponible est de 2 M\$ de dollars, pour permettre de développer 200 logements supplémentaires pour la région, soit 40 logements en moyenne par MRC.



**AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS
DE CONSTRUCTION EN GASPÉSIE**
10 000 \$ par unité de logement
200 000 \$ maximum par projet



Votre projet

Vous pouvez nous aider à développer notre région en nous permettant d'accueillir des gens d'ici, des travailleurs et des nouveaux arrivants.

Offrir des logements toute l'année permet de dynamiser nos collectivités de manière durable.

Votre projet pourrait être admissible si la construction est destinée à des fins résidentielles annuelles avec un minimum de 2 logements autonomes locatifs inoccupés par le propriétaire.

Votre projet peut aussi être la transformation d'un bâtiment destiné à des fins résidentielles et annuelles, comprenant l'ajout de 2 logements autonomes au minimum, et non occupé par le propriétaire.

L'appel de projet est en continu depuis avril 2022.



Pour en savoir plus sur le programme de soutien à la construction de logements locatifs résidentiels



**investir
engaspesie.com**



Votre demande

Pour être admissible au programme Soutien à la construction de logements locatifs résidentiels, vous devez présenter une demande en tant que :

- organisme municipal;
- entreprise privée, à l'exception des entreprises du secteur financier;
- entreprise d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier, ou tout autre organisme à but non lucratif ou coopérative;
- communauté autochtone (conseil de bande);
- organisme des réseaux du milieu de l'éducation.



Pour déposer une demande FRR Volet 1 - Soutien à la construction de logements locatifs résidentiels



**investir
engaspesie.com**



Les étapes

Avant de déposer une demande d'aide financière, voici les étapes à franchir :

- **Communiquez avec le responsable de l'urbanisme** de la ville ou la municipalité visée pour obtenir plus d'informations et surtout, un permis de construction.
- **Communiquez avec le responsable du programme** régional d'aide financière en logement pour échanger au sujet de votre projet et pour en savoir plus sur la procédure de dépôt.
- **Téléchargez en ligne le formulaire de demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 1 - Région Gaspésie** et la liste des documents nécessaires au dépôt de la demande.
- **Déposez en ligne votre demande au Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 1 - Soutien à la construction de logements locatifs résidentiels.**



Responsable du programme :

Sébastien Daignault
Direction régionale Gaspésie-
Iles-de-la-Madeleine
Ministère des Affaires
municipales et de
l'Habitation
sebastien.daignault@mamh.
gouv.qc.ca
418 689-5024 poste 81104



Le développement de l'habitation, c'est l'affaire de tous. Ensemble, nous pouvons bâtir notre région à la hauteur de nos ambitions et à échelle humaine.



investirengaspesie.com